

Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2008-2009

Compte rendu
intégral

Première séance du jeudi 12 février 2009

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Cet article 1^{er} consacré aux missions des établissements de santé est fondamental. Nous devons énoncer très précisément et très clairement quelles sont ces missions. Et c'est pourquoi nous proposons, comme l'ont dit Marisol Touraine et Michèle Delaunay, d'affirmer très nettement l'existence d'un socle, d'un bloc de missions de service public devant être assurées par tous les établissements de santé sans exception, ce socle incluant la permanence des soins, la lutte contre l'exclusion sociale et les actions d'éducation et de prévention pour la santé.

Oui, il s'agit bien aussi de s'assurer, dans la loi, que les établissements privés ne choisiront pas à la carte les missions les plus lucratives.

Il s'agit de ne pas reproduire les erreurs du passé. Ce matin, j'ai l'impression d'assister à un *remake*. La loi Liberté Responsabilité des Universités de Mme Péresse, que nous avons examinée en juillet 2007, commençait lui aussi par un article 1^{er} consacré aux missions de l'enseignement supérieur. Mme Bachelot reproduit les mêmes erreurs que sa collègue. Elle est en train de se « pécessiser ».

Et je vais vous dire pourquoi. Mme Péresse avait proposé une loi sur la gouvernance de l'université sans prévoir les moyens financiers et humains nécessaires et sans plan pluriannuel d'accompagnement.

Et vous voyez le résultat aujourd'hui: moins de deux ans après l'adoption de cette loi, il y a le feu partout dans l'enseignement supérieur !

M. Régis Juanico. Avec ce projet de loi, vous faites exactement le même raisonnement que Mme Péresse. Vous énoncez des missions, dans le cadre d'une loi d'organisation, en refusant par ailleurs de vous donner les moyens d'assurer ces missions de service public.

Il faut énumérer très clairement ces missions de service public, mais il faut que les moyens suivent. Je constate qu'il y a zéro centime pour l'hôpital public dans le plan de relance, et que s'agissant des emplois dans la fonction publique hospitalière, vous ne citez plus de chiffre précis depuis quelques jours, madame Bachelot, alors que vous aviez déclaré un peu trop vite, et de façon sans doute hasardeuse, ici même, en réponse à la question posée par l'un de nos collègues, que 25 000 emplois avaient été créés à l'hôpital en 2008. Les services de votre ministère, dans un article paru dans *Le Monde* il y a quelques semaines, disaient qu'au mois de septembre, seuls 4 000 emplois avaient été créés. Faut-il en conclure qu'entre septembre 2008 et janvier 2009, 21 000 autres l'ont été ?

Ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont surtout de nouvelles règles de financement pour les hôpitaux publics. Et cela implique de revenir sur l'évolution insuffisante de l'ONDAM hospitalier et de revoir les règles de la T2A inadaptée pour les CHU. Cela implique aussi de prendre en compte l'aménagement du territoire et les missions de service public.